



# CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars, à douze heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Isère, légalement convoqués, se sont réunis à St Martin d'Hères, au Centre de Gestion, sous la présidence de Monsieur Marc BAÏETTO.

Etaient présent(e)s : Messieurs BAFFERT, BAÏETTO, BALME, BAYON, BESSOT GUIGUET, GULLON, LE RISBÉ, MACÉ (suppléant), MAYOUSSIER, MERMILLOD-BLONDIN, VIOSSAT.

Mesdames, DESSARTS (suppléante), MME FRAGOLA, MME GERBIER, MME MUNOZ, SONZOGNI, VEYRET.

Etaient représenté(e)s : M. COIGNÉ (pouvoir BAYON)  
MME LEGRAND (pouvoir VEYRET)  
M. PEYRIN (pouvoir BAÏETTO)  
M. POLAT (pouvoir GUIGUET)

Etaient excusé(e)s : MME COLUSSI  
M. DIAS  
M. GALLET  
M. GIMEL  
M. GRASSET  
M. MARGIER  
M. PEYRIN  
MME RATEAU  
MME RODRIGUEZ,  
MME STRECKER  
MME TAVEL  
M. ZIERCHER

Présence de Monsieur Georges DERU, Payeur Départemental de l'Isère à la Paierie Départementale.

Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de membres présents ou représentés : 18  
Nombre de votants : 18

Le procès-verbal de la séance du 07 février 2017 est adopté à l'unanimité.

**CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE**

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères  
Tél. **04 76 33 20 33** | Fax **04 76 33 20 40** | Email : **cdg38@cdg38.fr**

**[www.cdg38.fr](http://www.cdg38.fr)**

## A – DÉLIBÉRATIONS

### 1 FINANCES

#### 1.1 **Approbation du compte administratif 2016**

L'exécution du budget 2016 comporte les résultats suivants :

##### Section d'investissement

Montant des mandats émis :..... 559 498.01 €  
Montant des titres émis :..... 375 155.15 €

Il est constaté un résultat déficitaire au titre de l'exercice 2016 de ..... 184 342.86 €  
Lequel se déduit de l'excédent cumulé des années précédentes soit ..... 1 240 947.81 €

**Soit un résultat global excédentaire de..... 1 056 604.95 €**

##### Section de fonctionnement

Montant des mandats émis, déduction faite des mandats d'annulation :..... 8 222 618.23 €  
Montant des titres émis, déduction faite des titres d'annulation :..... 8 824 460.30 €

Il est constaté un résultat excédentaire au titre de l'exercice de ..... 601 842.07 €  
Lequel s'ajoute à l'excédent cumulé des années précédentes soit ..... 3 280 097.69 €

**Soit un résultat excédentaire global de ..... 3 881 939.76 €**

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le compte administratif 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Président délégué, à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 1.2 **Approbation du compte de gestion 2016**

Monsieur le Payeur Départemental a transmis au Président du Centre Départemental de Gestion les résultats de la gestion 2016.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver ces résultats.

##### En section d'investissement

Mandats émis ..... 559 498.01 €  
Mandats d'annulation..... 0 €  
Titres de recettes émis ..... 375 155.15 €  
Réductions de titres ..... 0 €

Sont constatés :

Lors de l'exercice 2015, un résultat cumulé excédentaire de ..... 1 240 947.81 €  
Au titre de l'exercice 2016, un résultat déficitaire de ..... 184 342.86 €

**Soit un résultat cumulé excédentaire de ..... 1 056 604.95 €**

En section de fonctionnement

Mandats émis..... 8 307 883.01 €  
Mandats d'annulation..... 85 264.78 €  
Titres de recettes émis ..... 8 842 804.73 €  
Réductions de titres ..... 18 344.43 €

Sont constatés :

Lors de l'exercice 2015 : un résultat cumulé excédentaire de : ..... 3 280 097.69 €  
Au titre de l'exercice 2016 : un résultat excédentaire de : ..... 601 842.07 €

**Soit un résultat cumulé excédentaire de ..... 3 881 939.76 €**

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le compte de gestion 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Président délégué, à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 1.3 Approbation du budget primitif 2017

Lors de la réunion du conseil d'administration du Centre de gestion du 7 février 2017, s'est déroulé le débat d'orientation budgétaire.

Le budget proposé aux membres du conseil d'administration tient compte de ces orientations.

Le budget primitif de l'exercice 2017 inclut :

- le résultat de l'exercice 2016,
- la reprise des résultats cumulés des années précédentes,
- les restes à réaliser d'investissement de l'année 2016.

- Le résultat de fonctionnement s'élève à la somme de ..... 3 881 939.76 €
- Le résultat d'investissement s'élève à la somme de ..... 1 056 604.95 €
- Les restes à réaliser de 2016 s'élèvent à la somme de ..... 115 312.92 €

Le budget primitif de l'exercice 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes

- en section de fonctionnement, à la somme de ..... 11 957 939.76 €
- en section d'investissement, à la somme de ..... 1 435 804.95 €

Il a été proposé aux membres du conseil d'administration :

- de dire que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre,

- de dire que les crédits de la section d'investissement sont votés par chapitre,
- de reprendre chacun des résultats cumulés des années précédentes dans les sections correspondantes,
- d'approuver les propositions ci-dessus dont le détail figure en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le président délégué, à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le budget primitif 2017
- d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Président délégué, à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2 EMPLOI- CONCOURS**

### **2.1 Facturation de la formation reconversion vers des métiers administratifs pour des agents en reclassement pour raison médicale**

Dans le cadre de la formation proposée par le CDG (cf Document de présentation ci –joint), il est proposé aux collectivités non affiliés de facturer un coût de 2370 Euros de frais pédagogiques par stagiaire.

Les collectivités pourraient ensuite se faire rembourser la totalité de ce coût via la plateforme du FIPHFP.

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver cette tarification,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Président délégué, à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **3 – PERSONNEL**

### **3.1 Modification du tableau des effectifs**

#### Création de postes pour avancement de grade

Dans le cadre des avancements de grade, afin de permettre la nomination de deux agents du CDG38 ayant réussi un examen professionnel, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la création, au 27/03/2017, de deux postes de rédacteur principal de 1ère classe. Les postes occupés par les agents relèvent, de par les fonctions exercées et le niveau de responsabilité, de ces grades, et apparaissent comme tel sur l'organigramme cible en vigueur au Centre de Gestion.

#### Modification quotité

La mise en place de la nouvelle politique de santé au travail reposant sur plusieurs principes (équipe pluridisciplinaire, locaux recentrés et adaptés, développement de l'action en milieu de travail) avait conduit le CDG à recruter des professionnels de la santé, notamment des psychologues du travail et des assistantes médicales pour créer des binômes avec les médecins de prévention.

Ainsi un poste de psychologue de classe normale à temps non complet avait été créé par délibération n°09.02.11 du 1<sup>er</sup> février 2011, et un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet avait été créé par délibération n°13.12.13 du 3 décembre 2014.

Pour ajuster les ressources aux besoins du service santé au travail, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la modification de la quotité de ces postes, en les portant à temps complets (35 heures hebdomadaires).

Le Conseil,

Après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification de la quotité de ces postes,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Président délégué, à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3.2 Prise en charge des frais de déplacement

NOM	FONCTION	MISSION	LIEU	DATE(S)
M. BAÏETTO	Président	Commission "Carrière et dialogue social"	FNCDG - Paris	10 mars 2017
		Commission "Communication et nouvelles technologies et dématérialisation"	FNCDG - Paris	23 mars 2017
M. BAFFERT	Président délégué	7ème Rencontres Nationales des Projets Educatifs Locaux organisée par la RFVE	Brest	07 au 09 mars 2017
Mme FAVIER	Chargée de mission écoles et territoires			
M. CASTOLDI	DGS	Journée thématique sur progiciel de comptabilité analytique - regroupement de CDG bretons "GO+" dans le cadre du projet de GIP Informatique	Rennes	31 mars 2017
Mme CHEVALLET	Responsable direction ressources			
Mme CARTEYRADE	Chargée d'opération concours	Formation ADIAJ « Organisation des concours dans la FPT »	Paris	14, 15 et 16 mai 2017
Mme GAUDARD	Psychologue du travail	Mission de diagnostic RPS - restitutions avec réunions en soirée	Communauté de communes de l'Oisans – Bourg d'Oisans	3, 4 et 13 avril 2017
Mme MULET	Directrice SST			

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser la prise en charge de la totalité des frais de déplacement, d'hébergement et de repas occasionnés par ces déplacements, sur présentation des justificatifs de Messieurs Marc BAIETTO, Michel BAFFER, Frédéric CASTOLDI, et Mesdames Anne FAVIER, Alexa CHEVALLET, Murielle CARTEYRADE, Isabelle GAUDARD et Catherine MULET.

## **B – DÉCISIONS**

### **- Convention de prestation de service : Accompagnement vers un emploi territorial**

La présente prestation a pour objet l'organisation de trois sessions de formation à l'attention de personnes en recherche d'emploi dans la fonction publique territoriale. (Lauréat de concours, agents en recherche de mobilité. L'objectif des sessions sera :

- « Je valorise ma candidature » le 17/03/17
- « Je réussis mon entretien » le 19/05/17
- « Je perfectionne ma démarche » le 16/06/2017

Les ateliers peuvent être annulés si moins de 8 personnes sont inscrites, dans ce cas le prestataire sera informé 2 semaines à l'avance.

L'offre de l'association ADCS et du prestataire Madame Rumillat est acceptée selon sa proposition financière de 800 € par journée / session.

Les membres du Conseil d'Administration donnent acte au Président de l'information de cette décision transmise lors de la séance du 21 mars 2017.

## **C – INFORMATIONS ET DÉBAT**

- ▶ Rapport d'activité synthétique 2016 (diffusion en séance)
- ▶ Questions diverses

**LE PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**AURA LIEU**  
**MARDI 02 MAI 2017**  
**A 12H00 AU CDG 38**